RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

PWGSC/TPSGC Acquisitions 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C Unit 108 Moncton, NB E1C 1H1

Moncton, NB E1C 1H1 Bid Fax: (506) 851-6759

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C Unit 108 Moncton, NB E1C 1H1 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

	V	oir Par	tie 2	nour Clauses et Condition
Title - Sujet OCIR NB Protuits laitiers/conge	elés			
Solicitation No N° de l'invitation	on	Date		
21201-163252/01/A		2015-	06-1	16
Client Reference No N° de réfe	érence du client	GETS	Ref	. No N° de réf. de SEAG
21201-163252		PW-\$	MC'	T-015-5029
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FN	/IS No.	/N° \	/ME
MCT-5-38011 (015)				
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2016-01-08	L'invitation pr	end	fin	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST
Delivery Required - Livraison ex	kigée			
Address Enquiries to: - Adresse Drisdelle, Charlotte J.	•			uyer ld - ld de l'acheteur
Telephone No N° de téléphone	•	FA	X No	o N° de FAX
(506)851-6948 ()		(50	6)85	51-6759
Destination - of Goods, Service: Destination - des biens, service CORRECTIONAL SERVICE O 2ND FL. 1045 MAIN ST MONCTON New Brunswick E1C1H1 Canada	s et construction:			
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not	include provisions for security			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



21201-163252

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mct015

File No. - N $^{\circ}$ du dossier

MCT-5-38011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Acquisitions
1045 rue Main
1ier étage, foyer C
Unité 108
Moncton (N-B)
E1C 1H1

ou par

Télécopieur: (506) 851-6759

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par courrier électronique (courriel) à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

Id de l'acheteur - Buyer ID $MCT015 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier 21201-163252

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 1.2 1.3	INTRODUCTION	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	3
2.1 2.2 2.3 2.4	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4 4
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 4.2	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	
PARTIE	5 – ATTESTATIONS	7
5.1.	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES	7
PARTIE	6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
A. OFI	FRE À COMMANDES	8
6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12	OFFRE	8 9 9 10 11 11
6.13	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12 12
6.13	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12 12
6.13	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12 12 12 12 12 14 14 14

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 21201-163252

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1	Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
Partie 3	Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations: comprend les attestations à fournir;
Partie 6	Partie 66A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
	6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
	CD and forther decreased has an all the second at least 1 and 1 an

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent :

Annexe A -	Besoin;
------------	---------

- Annexe B Base de paiement Liste des Produits;
- Annexe C Liste complète des Noms de tous les Individus qui sont actuellement soit Administrateurs et/ou Propriétaires de l'Entreprise de l'Offrant;
- Annexe D Information aux Soumissionnaires;
- Annexe E Calendrier de Clôture des Soumissions et les Pages 1 pour chaque date de clôture des soumissions;

1.2 Sommaire

Demande d'offre à commandes individuelles et régionale visant la fourniture et la fourniture et la livraison de produits laitiers et aliments congelés aux cuisines des établissements du Service correctionnel Canada au Nouveau-Brunswick situés à Renous et Dorchester. Ces produits devront être livrés au cours de la période allant du 1^{er} août 2015 jusqu'au 31 juillet 2016 inclusivement, divisée en deux (2) périodes de renouvellement.

<u>NOTA:</u> Les offres doivent être soumises pour chaque période selon le calendrier à l'annexe E. Les offrants peuvent soumissionner pour une ou toute période de leur choix.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 21201-163252

Id de l'acheteur - Buyer ID MCT015 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La page 1 de chaque Demande d'offres à commandes, selon le Calendrier de clôture des soumissions, sont incluse dans l'annexe E avec chaque date de clôture individuelle.

Seulement la page 1 avec la date de clôture courante devrait être soumise.

Les périodes d'offres à commandes sont comme suit :

1^{er} août 2015 au 31 janvier 2016; 1er février 2016 au 31 juillet 2016;

Conformément à l'article 01 des instructions uniformisées <u>2006</u> et <u>2007</u> des dispositions relatives à l'intégrité, les offrants doivent fournir une liste de tous les propriétaires et(ou) administrateurs et toute autre documentation connexe, au besoin. Consulter la section <u>4.21</u> du Guide des approvisionnements pour en savoir plus sur les dispositions relatives à l'intégrité.

« Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et des accords de libre-échange Canada-Pérou, Canada-Colombie et Canada-Panama. »

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2014/09/25) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2006</u>, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 21201-163252

Id de l'acheteur - Buyer ID $\frac{1}{MCT015}$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
C9000T	Prix	2010/08/16
M0019T	Prix et(ou) taux fermes	2007/05/25

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par courrier électronique à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins **sept (7) jours civils** avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 21201-163252

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec **l'annexe B, Base de paiement**. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants comp	lètent l'une des suivantes
---	----------------------------

a)	 les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes. 				
	Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : VISA Master Card				

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 21201-163252

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE - PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

Prix - articles

Les offrants doivent proposer des prix fermes pour tous les articles énumérés à l'annexe B.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1

Référence de CCUASectionDateM0220TÉvaluation du prix2013/04/25

4.2 Méthode de sélection

Méthode de sélection

L'offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'une offre à commandes se fera en fonction de l'offre recevable la plus basse globalement.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 21201-163252

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité – offre, des instructions uniformisées **2006**. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

File No. - N° du dossier 21201-163252

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 6.1 Offre
- 6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».
- 6.2 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2.1 Sur réception de l'offre à commande, le fournisseur doit fournir une liste de ses conducteurs au Service correctionnel du Canada afin que ces derniers puissent faire l'objet d'une vérification de la sécurité par le Centre d'information de la police canadienne (CIPC) avant d'être autorisés à livrer de la marchandise aux divers établissements.

Le fournisseur doit remplacer les conducteurs qui ne peuvent être admis à un établissement du SCC parce qu'ils ne répondent pas aux exigences en matière de sécurité

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2014/09/25), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites ci-dessous. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées pour la période de l'offre à commandes au responsable de l'offre à commandes.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 21201-163252

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 30 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016 inclusivement, divisée en deux (2) périodes de renouvellement.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom: Charlotte Drisdelle

Titre: Agente d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 1045, rue Main, unité 108

Moncton, N.-B. E1C 1H1

Téléphone : (506) 851-6948 Télécopieur : (506) 851-6759

Courriel: charlotte.drisdelle@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

Passée de commandes

Id de l'acheteur - Buyer ID $\frac{MCT015}{N^{\circ}\ \text{CCC}\ /\ \text{CCC}\ \text{No.}/\ \text{N}^{\circ}\ \text{VME}\ \text{-}\ \text{FMS} }$

File No. - N° du dossier 21201-163252

6.5.3 Représentant de l'offrant (offrant veuillez compléter et soumettre avec l'offre)

Nom:
N° de téléphone:
N° de télécopieur:
Courriel:
Suivi de livraison
Nom:
N° de téléphone:
Nº de télécopieur:
Courriel:
Renseignements généraux
Nom:
N° de téléphone:
N° de télécopieur
Courriel:

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Établissements du Service correctionnel Canada suivant:

Établissement Atlantique 13175 Route 8 C.P. 102 Renous, N-B E9E 2E1

Pénitencier Dorchester – Secteur medium 4902 rue Main Dorchester (N-B) E4K 2Y9

Pénitencier Dorchester – Secteur minimum 4902 rue Main Dorchester (N-B) E4K 2Y9 21201-163252

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Procédures pour les commandes

Selon l'annexe A.

6.7

6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire *PWGSC-TPSGC* 942, *Commande subséquente à une offre à commandes, etc.*) ou une version électronique.

6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40 000,00 \$ (taxes applicables incluses).

6.10 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de **142 500,00 \$**, (taxes applicables inclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou deux (2) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales <u>2005</u> (2014/09/25), Conditions générales offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2014/11/27), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- e) I'Annexe « A », Besoin;
- f) I'Annexe « B », Base de paiement Liste des Produits;
- g) l'Annexe « C », Liste complète des Noms de tous les Individus qui sont actuellement soit Administrateurs et/ou Propriétaires de l'Entreprise de l'Offrant;
- h) I"Annexe « D », Information aux soumissionnaires;
- l'Annexe « E», Calendrier de Clôture des Soumissions et les Pages 1 pour chaque date de clôture des soumissions
- j) l'offre de l'offrant en date du

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 21201-163252

6.12 Attestations

6.12.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au **Nouveau Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2014/11/27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de <u>2010A</u> (2014/11/27) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 21201-163252

Id de l'acheteur - Buyer ID $\frac{MCT015}{N^{\circ} \ \text{CCC} \ / \ \text{CCC No.} / \ \text{N}^{\circ} \ \text{VME - FMS} }$

6.2.2 Clauses du Guide des CCUA

2.2.2.1 Inspection et estampillage

L'entrepreneur doit s'assurer que les inspecteurs de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ont inspecté toute viande et tous les produits de la viande, la volaille et les produits de la volaille,

le saindoux, les graisses culinaires et les margarines contenant des graisses animales et les soupes qui contiennent des ingrédients d'origine animale et que ceux-ci ont apposé l'estampille « Inspecté par l'ACIA pour le GC » sur ces produits avant l'expédition.

L'entrepreneur doit prendre les mesures pour assurer la livraison de ces produits au destinataire soit à partir d'un établissement agréé en vertu de la Loi sur l'inspection des viandes, 1985, ch. 25 (1er suppl.), et de son règlement d'application soit à partir d'un exploitant de distribution alimentaire qui a acheté les produits auprès d'un tel établissement agréé. Le Canada n'acceptera pas les produits qui ne sont pas estampillés par l'ACIA.

L'entrepreneur ne doit pas altérer ou transformer davantage toute viande ou tout autre produit qui a fait l'objet d'une inspection par les inspecteurs de l'ACIA et il ne doit pas permettre que tout exploitant de distribution alimentaire le fasse.

6.2.2.2 Livraison de produits réfrigérés ou congelés

Les produits réfrigérés ou congelés doivent être livrés conformément aux normes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui stipulent que les produits congelés doivent être maintenus à une température de -18 oC ou plus basse, et que les produits réfrigérés doivent être maintenus entre 4

oC et 1 oC jusqu'à leur livraison. Tous les produits réfrigérés ou congelés doivent être livrés dans des véhicules réfrigérés et ils ne doivent porter aucun signe de détérioration. Les produits congelés ne doivent pas avoir été congelés plus de 90 jours depuis la date de leur transformation.

6.2.2.3 Livraison et déchargement

- 1. Les camions de livraison doivent être munis d'un dispositif permettant d'effectuer le déchargement dans les endroits dépourvus d'installation de déchargement hydraulique, fixe ou autre.
- 2. Au moment des livraisons, il doit y avoir un nombre d'employés suffisant pour décharger tous les types de véhicules sans l'aide des employés du gouvernement fédéral.
- 3. À certains endroits, les camions de livraison doivent être déchargés lorsqu'ils sont stationnés en bordure du trottoir. Lorsque le matériel est déposé sur le trottoir, il doit être placé à proximité de l'entrée désignée pour que le personnel de l'endroit puisse le transporter facilement à l'aide de l'équipement de manutention mécanique.

6.2.2.4 Genre de transport

La livraison doit se faire par transport réfrigéré. L'échelle de températures acceptables est De 1,5 ° C à 4 ° C ou (35 ° F à 40 ° F).

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

21201-163252

Id de l'acheteur - Buyer ID $\frac{MCT015}{N^{\circ} \text{ CCC / CCC No./ N}^{\circ} \text{ VME - FMS} }$

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans **l'annexe B, la Base de paiement.** Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Modalités de paiement

Référence de CCUA H1000C	Section Paiement unique		Date 2008/05/12
6.4.3 Paiement par car	te de crédit		
_a carte de crédit suivante	e est acceptée :		
ου			
es cartes de crédit suiva	ntes sont acceptées :	_ et	

6.5 Instructions pour la facturation

 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures» des conditions générales et selon l'annexe A. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés. N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 21201-163252

Id de l'acheteur - Buyer ID $MCT015 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.6 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
A9068C	Règlements concernant les emplacements du	2014/06/26
	gouvernement	
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
G1005C	Assurances	2008/05/12

6.7 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

a) rendu droits acquittés (DDP) **Renous et Dorchester au Nouveau-Brunswick** selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

«Produits laitiers et aliments congelés»

Aux Cuisines des Établissements du SCC au Nouveau-Brunswick

"BESOIN"

Service correctionnel du Canada (SCC)

La prestation DOIT être effectuée aux établissements suivants:

Établissement Atlantique - Renous (Nouveau-Brunswick)

Pénitencier de Dorchester – Secteur medium - Dorchester (Nouveau-Brunswick)

Pénitencier de Dorchester – Secteur minimum - Dorchester (Nouveau-Brunswick)

Fourniture et livraison de nourriture aux établissements précisés

BESOIN

Fournir et livrer une variété de « produits laitiers et aliments congelés», selon les besoins aux cuisines des établissements du Service correctionnel du Canada au Nouveau-Brunswick situés à Renous et Dorchester selon les exigences.

Le proposant **DOIT fournir un prix pour chaque article** et **doit être en mesure de fournir 100**% de tous les articles indiqués à la «Liste d'aliments» ci-jointe à l'annexe B.

Le proposant **DOIT s'assurer une conformité à 100** % avec cette Annexe A et la «Liste des aliments» à l'annexe B. **Toute dérogation DOIT être approuvée**, au préalable par la responsable de l'offre à commandes de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), **par écrit AVANT la clôture de l'appel d'offres.** À défaut de quoi votre soumission sera pas considérée d'avantage et sera rejetée!

Le proposant doit formuler sa proposition en fonction des «formats individuels» et des «formats de caisse» et avoir des formats qui ressemblent le plus près possible aux formats demandés. Si vous proposez un format «plus <u>grand</u> ou plus <u>petit</u>» que le «format demandé», vous devez recevoir une approbation écrite donnée par la responsable de l'offre à commandes **AVANT la clôture de l'appel d'offres.**

Prière de noter que lorsque l'unité de distribution inscrit indique par caisse, le fournisseur est tenu d'indiquer un prix par caisse. Les propositions des entrepreneurs qui soumettent des prix autres que par caisse ne seront pas évaluées. En outre, l'offrant (l'entrepreneur choisi) doit facturer par caisse lorsque l'unité de distribution indique « caisse ».

PRIX:

Les frais de livraison doivent être inclus aux prix proposés. Si le client désire acquérir un produit qui n'est pas dans la liste jointe, le prix du fournisseur pour ce produit devra être le même que le plus bas prix accordé à son client le plus avantagé, à qualité et quantité égales. Le prix donné doit être celui en vigueur à la date de la livraison.

PROCÉDURES POUR LES COMMANDES

Toutes les commandes DOIVENT être passées par écrit. Le fournisseur doit être capable de recevoir les commandes par télécopieur et/ou courriel.

Toutes commandes DOIVENT être passées au plus tard par 11h00 deux (2) jours ouvrables avant le jour de la livraison prévu.

Des *changements* <u>MINEURS</u> à la commande originale peuvent être faits jusqu'à 11h00 un (1) jour ouvrable avant le jour de la livraison prévu.

CONFIRMATION DE LA DISPONIBILITÉ DES COMMANDES

Si un produit n'est pas disponible lors d'une commande, vous devez en aviser l'agent des services alimentaires de l'établissement ou son représentant de l'indisponibilité dans un délai de 4 heures.

Les articles qui ne sont pas disponibles ne doivent PAS être commandés en livraison différée.

Les articles ne doivent pas manquer de chargement lorsque toute la quantité commandée n'est pas disponible. Tous les articles commandés doivent être traités intégralement ou annulés à défaut.

Seulement l'agent des services alimentaires ou son représentant possède l'autorité pour accepter des substitutions.

DIVERGES ET SUBSTITUTIONS

Aucun produit ne peut être substitué à moins que la substitution ne soit autorisée dans le document de commande subséquente à l'offre à commande par le chargé de projet.

Formats, genre de produits et marques commerciales :

Une condition prévoit qu'aucune modification ne doit être apportée au format d'emballage, de caisse, au genre de produits ni au prix après que l'offre à commandes est accordée à moins que les changements soient changés par le fabricant ou si un produit n'est plus fabriqué ni distribué. Vous devrez aviser la responsable de l'offre à commandes à TPSGC de cette modification.

<u>NOTA:</u> Les modifications seront en vigueur seulement lorsque la responsable de l'offre à commandes à TPSGC les ait acceptés.

Si un produit n'est plus offert temporairement seulement en raison des problèmes de fabrication, vous devez fournir un produit d'une valeur équivalente (si disponible), mais seulement si ce produit est jugé acceptable par l'agent des services alimentaires (ASA) ou par son représentant. Vous devrez expliquer les motifs qui justifient la non disponibilité temporaire du produit et vous devrez aviser l'ASA ou son représentant aussitôt que la marque d'origine est disponible à nouveau.

LIVRAISON DES PROVISIONS ALIMENTAIRES

Seulement une (1) livraison doit être effectuée par commande.

Les livraisons doivent être effectuées selon la demande.

Les livraisons doivent être effectuées directement à l'endroit précisé à chaque établissement individuel indiqué dans ce document.

Tous les produits doivent être livrés dans leur boite ou caisse d'origine.

Tout produit endommagé, en mauvais état, ouvert ou remballé sera refusé et retourné à l'offrant aux frais de ce dernier.

Le fournisseur doit assumer les frais de retour de la marchandise qui est non conforme.

Annexe «A»

Le fournisseur doit assumer tous les risques de pertes des biens jusqu'au moment de la livraison à l'unité ayant fait la commande.

Lors des livraisons à l'établissement, toutes politiques de sécurité doivent être respectées.

C'est recommandé que tout le personnel dont qui fait la livraison devrait être protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).

Il est loisible au fournisseur à qui l'offres à commandes est octroyée de céder la livraison en vertu de l'offre à commandes mais il sera responsable de l'exécution de cette partie de l'offre à commandes par le cessionnaire.

LIVRAISONS D'URGENCE:

Livraisons d'urgence à cause de «CONFINEMENT AUX CELLULES»:

Les livraisons d'urgence, à cause de <u>«confinement aux cellules</u>» **DOIVENT être livrées dans les 24 heures d'avis** seulement pendant les jours ouvrables.

Autres Livraisons d'urgence:

Dans l'hypothèse où une commande ne peut pas être livrée en raison de la météo, des grèves d'une durée d'une journée, le fournisseur devra effectuer la livraison lors de la prochaine journée ouvrable et pas plus tard que la deuxième journée ouvrable suivant la date déjà prévue pour la livraison.

Lorsqu'une grève se prolonge au delà d'une journée ou deux, d'autres dispositions devront être prises par la direction de l'établissement pour la livraison à l'établissement.

Exigences de la livraison pour chaque établissement

Établissement Atlantique (ÉA) - Renous, (N-B)

Établissement Atlantique exige une (1) livraison par semaine

Les livraisons sont acceptées à chaque jour du **lundi au vendredi** et doivent être effectuées entre **8h00 à 11h00** et de **13h00 à 15h00**. (les livraisons doivent être terminées par 11h00 et 15h00).

Les livraisons d'urgence seront acceptées selon l'horaire habituel mais jusqu'à 16h00 (livraison terminée).

Endroit de la livraison - exigence obligatoire

Toutes les livraisons à l'Établissement Atlantique DOIVENT être effectuées sur les quais de chargement et doivent être reçues par la Réception centrale.

Pénitencier de Dorchester (PD); Secteur medium et Secteur minimum - Dorchester, N-B

Pénitencier de Dorchester, secteur medium exige une (1) livraison par semaine. Pénitencier de Dorchester, secteur minimum exige une (1) livraison par semaine

Les livraisons sont acceptées à chaque jour du **lundi au vendredi** et doivent être effectuées entre **8h00 à 11h00** et **13h00 à 15h00**. (les livraisons doivent être terminées par 11h00 et 15h00).

Les livraisons d'urgence seront acceptées selon l'horaire habituel.

Endroit de la livraison - exigence obligatoire

Toutes les livraisons au Pénitencier de Dorchester DOIVENT être effectuées au bâtiment désigné «Achats et entrepôt» («Procurement & Stores»).

NOTA:

Le jour de la livraison sera déterminé entre le représentant de chaque établissement et le fournisseur retenu AVANT la date du début de l'offre à commandes.

Lors des livraisons dans tous les établissements, les camions ne doivent contenir AUCUN tabac ni alcool.

Les livraisons ne pourront pas être effectuées dans aucun autre endroit dans les établissements.

EXIGENCES CONCERNANT À LA FACTURATION

Lors de chaque livraison, une facture d'achat informatisée ou tapée à la machine à écrire **un (1) exemplaire seulement** doit être remise au client lors de chaque livraison

Une facture manuscrite ne sera acceptée!

Lorsque des corrections doivent être apportées à une facture, vous DEVEZ faire imprimer une copie corrigée qui sera remise lors de la livraison.

Aucune correction manuscrite sur des factures ne sera acceptée!

À l'aide d'une copie de la facture remise par le fournisseur et d'une copie présentée par le personnel responsable de faire la commande, le représentant des livraisons du client, de concert avec le représentant du fournisseur s'assureront que toute la commande a été intégralement livrée.

Le fournisseur doit facturer que pour les articles livrés et acceptés. Le fournisseur doit s'assurer qu'une demande d'un reçu de crédit ait été émise au moment de la livraison pour les articles qui ne sont pas acceptés par le représentant du client au moment de la livraison. Le fournisseur convient de remettre au client un reçu de crédit détaillé dans un délai de sept (7) jours ouvrables pour tous les articles dont le client et le fournisseur conviennent étaient endommagés avant la livraison. Aucun article ne manquera le chargement car les commandes seront effectuées sur la base «exécuter sinon annuler». Les factures ne seront pas acheminées pour paiement jusqu'à ce que le fournisseur remettre au client un reçu de crédit approuvé. Le fournisseur doit s'assurer que toutes les factures mentionnent les prix en vigueur au moment de la commande. Les commandes seront calculées en dollars canadiens.

Toutes les factures doivent mentionner les renseignements suivants:

- 1. Le numéro du bon de commande
- 2. À l'attention du: nom de l'établissement demandeur
- 3. Adresse postale intégrale
- Numéro de contrôle de la facture
- Date de livraison

GENRE DE TRANSPORT

La livraison des aliments froids ou surgelés doit être effectuée par des moyens de transport à température contrôlée à moins que le client ne donne d'autres directives.

Les véhicules utilisés pour le transport des provisions doivent être considérés comme une extension des installations du fournisseur. En conséquence, les camions ne doivent pas exposer les aliments à des risques qui pourront compromettre leur qualité. Le véhicule doit constituer un lieu d'entreposage intérimaire entre le fournisseur jusqu'à destination.

Les normes de construction, d'entretien, de réfrigération et de manutention doivent être identiques dans la mesure du possible à celles d'une épicerie canadienne commerciale de bonne réputation.

PALETTISATION

Tous les produits d'alimentation DOIVENT être livrés au point de livraison désigné sur des palettes emballées sous film étirable ou rétractable d'une hauteur maximale de 180 cm.

Les commandes DOIVENT être divisées par unités/cuisines et le nom de l'unité/cuisine doit être clairement indiqué sur au moins deux (2) côtés des palettes.

Les produits DOIVENT être palettisés par catégories c'est-à-dire:

Produits réfrigérés; et Produits congelés

Les produits d'alimentation DOIVENT être palettisés de façon à ce que les articles les plus lourds soient placés au bas de la palette.

Le fournisseur est responsable du déchargement de tous les produits d'alimentation.

PRODUITS

L'emballage et l'étiquetage doivent être conformes aux normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGA) et aux règlements de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Les emballages à l'unité doivent porter une date de péremption.

DATES D'EXPIRATION

NORMES : Tous les aliments emballés doivent être conformes aux dispositions pertinentes des lois et règlements et aux normes des organismes suivants :

- a) Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application
- b) Loi sur les produits agricoles au Canada
- c) Office des normes générales du Canada
- d) Normes d'inspection de l'ACIA

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Les produits surgelés doivent être livrés individuellement et doivent avoir une température interne qui n'est pas supérieure à moins dix-huit degrés centigrade.

Tous les produits doivent avoir été fabriqués récemment et doivent porter la date de production la plus récente. La date de péremption doit être clairement indiquée dans un endroit visible et toute condition qui pourrait influencer la date de péremption doit être indiquée au moment de la commande.

Les produits périmés SERONT retournés au fournisseur à ses frais!

La qualité sera contrôlée en fonction des normes établies par «*l'Office des normes générales du Canada*».

Un exemplaire est disponible et peut être acheté auprès du :

Centre des ventes de l'Office des normes générales du Canada Place du Portage III, 6B1 11, rue Laurier Gatineau (Québec)

Téléphone: (819) 956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)

Télécopieur: (819) 956-5644

Courriel: ncr.cgsb-ongc@tpsgc.gc.ca

Site Web de l'ONGC: http://www.tpsgc.gc.ca/cgsb/home/index-f.html

L'inspection finale et l'acceptation des provisions seront effectuées uniquement par le client lors de la livraison. Tous les produits fournis seront exempts de détérioration, de saletés ou de dommages par les insectes ou les rongeurs. Le client aura le droit de refuser des produits au moment de la livraison et le fournisseur doit immédiatement enlever tout produit inacceptable.

Il est loisible aux représentants du SCC d'effectuer des inspections de qualité aux installations du fournisseur selon les besoins.

Rendement du fournisseur:

L'agent des services alimentaires ou son représentant désigné surveillera le rendement du contractant à chacun des établissements.

Les éléments de rendements comprendront, sans y être limités, les suivants:

- a. En mesure de fournir les articles et les quantités commandées ;
- b. En mesure de signaler la non-disponibilité des produits commandés dans un délai de 4 heures ;
- c. En mesure de fournir les produits selon les formats demandés et selon les prix proposés ;
- d. En mesure de livrer dans les délais impartis ET à l'endroit exigé à l'établissement ;
- e. En mesure de fournir un service et des produits de qualité en tout temps ;

Si le rendement n'est pas considéré satisfaisant, une documentation sera transmise à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Pendant la période de la présente offre à commandes, un produit et un service de grande qualité tel que défini par «l'Office des normes générales du Canada » (ONGC) seront exigés. Le fait de ne pas fournir la qualité de biens et services définie dans le présent texte OU le non-respect de l'Annexe B - «Liste d'aliments» à plus de six (6) reprises au cours de l'offre à commandes aura les conséquences suivantes:

- 1. Avertissement initial concernant le fait de ne pas fournir le niveau de services nécessaire, les produits de la qualité ou du calibre approprié etc....
- 2. Un deuxième, troisième, quatrième et cinquième incident aura pour résultat l'envoi d'un avis écrit exigeant une mesure corrective,
- 3. Dans le cas d'un sixième incident, le fournisseur sera informé que son offre à commandes a été annulée et qu'aucune autre commande ne sera traitée.

VEUILLEZ SIGNER CI-DESSOUS POUR CONFIRMER QUE VOUS CONVENEZ DE RESPECTER LES EXIGENCES OBLIGATOIRES PRÉVUES AUX PRÉSENTES.

(Signature du représentant autorisé)

Public Works and Government Services Canada Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title / Titre: Produits laitiers et Aliments congelés - Aux Cuisines des Établissements au Nouveau-Brunswick Annexe "B" File No / No de dossier: 21201-16 3252

Nom du Fournisseur: Période: 2015 - 2016

	kg ou par chaque ou caisse	kg ou par chaque ou caisse	kg ou par chaque ou caisse	kg ou par chaque ou caisse	kg ou par chaque ou caisse	par seau
	par	par	par	par	par	par
Prix						
No° de produit						
Formats de pqt et caisse offert						
Formats de PAQUET approximatif requis	1 x 2 - 2.5 kg	2 x 2 kg	4 à 8 x 2.3 kg - 1 x 5 kg	4 à 8 x 2.3 kg - 1 x 5 kg	100 x 21g portion minimum	10 - 13 kg
Marque offert						
DESCRIPTION	Fromage parmesan râpé aucun substitut	Fromage fondu en tranches (Ribbon Slices) aucun sbustitut	Fromage Mozarella, frais en bloc, de la marque Arezzio, GFS, Kraft ou Farmers aucun substitut	Fromage Mozarella, doit être partiellement écrémé 20% MG maximum, frais en bloc, de la marque Arezzio, GFS, Kraft ou Farmers aucun substitut	Fromage Cheddar, Doux ou Mi- Fort, doit être LÉGER et en portions individuelles, aucun substitut	Margarine DOIT être non- hydrogéné, en vrac aucun substitut
Unité de distribution	boite	cs	SS	SS	SS	sean
Quantité estimative pour 6 mois	40	31	20	20	86	20
Article	1	2	ю	4	5	9

	par CS	par cs	par cs	par cs	par cs	par cs	par cs	par cs	par cs
Prix									
No° de produit									
Formats de pqt et caisse offert									
Formats de PAQUET approximatif requis	36 x 1 lb / 454g	480 - 600 x 6g - 8g	6 x 650g à 750g	6 x 650g à 750g	6 x 5 Lbs	6 x 2 kg	6×2 kg / 9-12×1 kg	6 x 2 kg	6 x 2 kg
Marque offert									
DESCRIPTION	Margarine, doit être non- hydrogéné et doit être emballé dans du papier sulfurisé seulement, aucun substitut. Les contenants ou emballé dans du papier d'aluminium n'est pas acceptable pour raisons sécuritaires. Canola Harvest de Richardson Seed Oil No de produit 563 2438 ou équivalent	Margarine DOIT être non- hydrogéné, Portions individuelles aucun substitut	Yogourt, régulier, Fraise, minimum 650g - 750g maximum aucun substitut	Yogourt, régulier,Vanille, minimum 650g - 750g maximum aucun substitut	Frites, congelées, coupe 3/8" aucun substitut	Oignons, coupés en dés, congelés aucun substitut	Broccoli, congelé (IQF) aucun substitut	Choux-fleurs, fleurets, congelé (IQF) aucun substitut	Carottes en tranches, congelé (IQF) aucun substitut
Unité de distribution	8	SS	SO	SS	SS	SS	SS	S	SS
Quantité estimative pour 6 mois	41	300	480	480	200	9	72	09	200
Article	2	œ	6	10	1	12	13	14	15

	s	ss .	ss .	par cs	S .	SS .	par cs	so .	S .	SO .	SS .
	par	par	par	par	par	par	par	par	par	par	par
Prix											
No° de produit											
Formats de pqt et caisse offert											
Formats de PAQUET approximatif requis	6 x 2 kg	6 x 2 kg	6 x 2 kg	6 x 2 kg	6 x 2 kg	6 x 2 kg	6 x 2 kg	6 x 2 kg	6 x 2 kg	6 x 2 kg	30 Lb aucun substitut
Marque offert											
DESCRIPTION	Carottes en dés, congelé (IQF) aucun substitut	Mélange de pois et carottes, congelé (IQF) aucun substitut	Pois vert, assortis, congelé (IQF) aucun substitut	Mélange de Légumes du jardin, congelés (IQF) essentiellement des pois, carottes, maïs et des fèves vertes aucun substitut	Mélange Légumes Californien, congelé (IQF) aucun substitut	Mélange de légumes Oriental, congelé (IQF) aucun substitut	Maïs à grains entiers, congelés aucun substitut	Féves vertes, congelés (IQF) aucun substitut	Haricots jaunes, congelés (IQF) aucun substitut	Navets, coupés en dés, congelés (IQF) aucun substitut	Bleuets, congelés, en VRAC seulement aucun substitut
Unité de distribution	SS	SS	SS	S	SS	SS	CS	CS	SS	SS	SS
Quantité estimative pour 6 mois	200	174	216	300	48	09	320	240	160	99	2
Article	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26

	SO	so	SS	s	ø,	þd		
	bar c	par	par	bar c	par cs	par chq		
			_					
Prix						\$0.10		
No° de produit								
Formats de pqt et caisse offert								
Formats de PAQUET approximatif requis	6 x 2 kg		16 x 12" doivent être 12 po	12 x 295 ml environ	24 x 250ml aucun substitut au format de contenant			
Marque offert								
DESCRIPTION	Fraises, congelées	Gaufres, congelées	Fonds de Pizza, DOIVENT être Multigrain ou à Blé entier et 12 po ronde, congelés et PARTIELLEMENT CUITES, aucun substitut. Bonte Code #447 ou équivalent	Jus d'orange, congelé	Breuvage Soya fortifié UHT Prisma ORIGINALE, aucun substitut. So Nice ou So Good de SoyaWorld Inc ou équivalent	Coût du consigne si il s'applique	Divers articles qui ne figurent pas aux présentes, au prix de gros moins un escompte de% ou au prix coûtant majorés de%.	Les quantités sont estimées selon une durée de six (6) mois.
Unité de distribution	SO	SO	8	S	SS	chaque	%	
Quantité estimative pour 6 mois	100	15	224	190	170	_	-	
Article	27	28	29	30	31	32	33	

Prix				
No° de produit				
Formats de pqt et caisse offert				
Formats de PAQUET approximatif requis				
Marque offert				
DESCRIPTION	Vous DEVEZ offrir des formats d'emballage in VRAC lorsque ces produits sont demandés pour une efficacité en fonction du coüt maximale.	Prière de noter que lorsque l'unité de distribution inscrit indique par caisse, le fournisseur est tenu d'indiquer un prix par caisse. Les propositions des entrepreneurs qui soumettent des prix autres que par caisse ne seront pas évaluées. En outre, l'offrant (l'entrepreneur choisi) doit facturer par caisse lorsque l'unité de distribution indique «caisse».	Aucune Feuilles de Prix écrites à la main sera acceptée. Les prix doivent être soumis avec cette Annexe B. Vous pouvez obtenir cet Annexe B en format Excel en contactant l'Agente d'approvisionnement.	Si cette Annexe B est reproduite, toutes les colonnes et chaque article doivent être inclus et énumérés dans le même ordre numérique tel que présenté dans cette liste. Si cette annexe est reproduite, elle doit être reproduite conforme aux exigences indiquées dans la présente.
Unité de distribution	,			
Quantité estimative pour 6 mois				
Article				

Prix		
No° de produit		
Formats de PAQUET Formats de pqt approximatif et caisse offert requis		
Formats de PAQUET approximatif requis		
Marque offert		
DESCRIPTION	NOTA: Il faut toujours ajuster, lorsqu'il est nécessaire, les colonnes aux Feuilles de Prix pour s'assurer que chaque colonne apparaisse sur une page, la même page. Chaque page doit démontrer à partir de la première colonne avec le numérotage jusqu'à la dernière colonne. Aussi dans la dernière colonne s.v.p. indiquez si le prix offert est par la caisse, paquet, chaque ou kg etc	
Unité de distribution		
Quantité estimative pour 6 mois		
Article		

ANNEXE « C »

LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DE L'OFFRANT

ANNEXE "C" INFORMATION

Clôture des offres au bureau suivant:

Unité de réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
1045 rue Main, 3ième étage
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 1H1

Ou par télécopieur au : (506) 851-6759

Voici quelques renseignements utiles :

1) «Achats et Ventes» à <u>www.achatsetventes.gc.ca</u> Service électronique d'appel d'offres du gouvernement (SEAOG): https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres

Vous devez utiliser la DERNIÈRE VERSION PUBLIÉE DU DOCUMENT.

N'importe quel changement au Marché, à la Liste des Produits à l'annexe B ou à une Date de Clôture d'une Soumission à l'annexe E, sera fourni en publiant une modification à la soumission sur **Achats et Ventes.**

2) Transmission des offres:

Pour que votre offre soit prise en compte, vous devez la transmettre par <u>TÉLÉCOPIEUR</u> ou par **COURRIER**.

Demande des résultats de l'évaluation:

Par courriel à l'adresse de l'Agente d'approvisionnement alimentaire, vous pouvez demander les résultats de l'évaluation. Ils vous seront envoyés en format PDF.

Veuillez prendre note que vous devrez préciser le <u>Titre du Fichier</u>, le <u>N° de référence du client</u>, le <u>nom du service du client</u> et <u>la période</u> à laquelle s'applique votre demande.

Adresse générale pour l'Agente d'approvisionnement alimentaire:

4) <u>Pour toute question concernant les dossiers de l'approvisionnement alimentaire, vous pouvez communiquer avec la personne suivante:</u>

Charlotte Drisdelle

Supply Officer / Agente d'approvisionnements Phone number / Téléphone: 506-851-6948 Facsimile number / No de télécopieur: 506-851-6759 Email / Courriel: charlotte.drisdelle@pwgsc-tpsgc.gc.ca

ANNEXE "D" - Calendrier des Dates de Clôture des Offres

Acheteur de TPSGC et ID:

Charlotte Drisdelle (MCT015)

Nº de référence du client:

21201-16 3252

Objet:

Produits laitiers et aliments congelés aux cuisines des

Établissements du SCC au Nouveau-Brunswick

Pour le destinataire suivant: Service correctionnel Canada

Calendrier des Dates de Clôture des Offres

d'identification de la période	Deux (2) Périodes de Six (6) mois chaque	Date de clôture
21201-16 3252/ 01/ A	01 août 2015 au 31 janvier 2016	27 juillet 2015
21201-16 3252/ 02/ A	01 février 2016 au 31 juillet 2016	08 janvier 2016



RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

PWGSC/TPSGC Acquisitions 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C Unit 108 Moncton, NB E1C 1H1 Bid Fax: (506) 851-6759

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C Unit 108 Moncton, NB E1C 1H1 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet OCIR NB Protuits laitiers/congelés				
Solicitation No N° de l'invitation	Date	Date		
21201-163252/01/A	2015-06-16			
Client Reference No N° de référence du client	GETS Ref. No N° de réf. de SEAG			
21201-163252				
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - F	MS No.	/N°	VME	
MCT-5-38011 (015)				
Solicitation Closes - L'invitation pr at - à 02:00 PM on - le 2015-07-27	end 1	fin	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à Drisdelle, Charlotte J.		m	uyer ld - ld de l'acheteur ct015	
Telephone No N° de téléphone (506)851-6948 ()	FAX No N° de FAX (506)851-6759			
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA 2ND FL. 1045 MAIN ST MONCTON New Brunswick E1C1H1 Canada				
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security.	ity.			

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature

Date





RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

PWGSC/TPSGC Acquisitions 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C Unit 108 Moneton, NB, E1C 1H1

Moncton, NB E1C 1H1 Bid Fax: (506) 851-6759

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C Unit 108 Moncton, NB E1C 1H1 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

No.						
Title - Sujet OCIR NB Produits laitiers/conge	elés					
Solicitation No N° de l'invitat	Date					
21201-163252/02/A			2015-06-16			
Client Reference No N° de ré	GETS Ref. No N° de réf. de SEAG					
21201-163252						
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FI	MS No./	N° '	VME		
MCT-5-38011 (015)						
Solicitation Closes -	L'invitation pro	end f	in	Time Zone		
Fuseau horaire						
				Atlantic Standard Time		
on - le 2016-01-08				AST		
Delivery Required - Livraison e	xigée					
See Herein						
Address Enquiries to: - Adress		Buyer Id - Id de l'acheteur				
Drisdelle, Charlotte J.	m	mct015				
Telephone No N° de téléphon	е	FAX	AX No N° de FAX			
(506)851-6948 ()				(506)851-6759		
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:	**				
Destination - des biens, service						
CORRECTIONAL SERVICE O	F CANADA					
2ND FL.						
1045 MAIN ST MONCTON						
New Brunswick						
TOW DIGITOWICK						

Security - Sécurité

E1C1H1

Canada

This request for a Standing Offer does not include provisions for security.

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone

Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature

Date

